

BULLETIN D'INFORMATION

INFO-CONFORMITÉ - PSOC

DIRECTION DE LA QUALITÉ, DE L'ÉTHIQUE, DE LA PERFORMANCE ET DU PARTENARIAT
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC) ET PARTENARIATS CLINIQUES



NUMÉRO 8
DÉCEMBRE 2025



RÉSULTATS REDDITION DE COMPTES 2024-2025



Chaque année, l'équipe PSOC procède à l'analyse de conformité des redditions de compte. Sur 191 organismes admis au PSOC, voici des résultats pour 165 organismes évalués.

Sur 165 organismes, combien :

- ont démontré dans leurs documents qu'ils œuvrent majoritairement en santé et services sociaux? 158 organismes
- ont démontré dans leurs documents le respect de l'ensemble des 8 critères de l'ACA? 74 organismes
- ont démontré partiellement dans leurs documents le respect des 8 critères de l'ACA? 91 organismes
- ont conclu leur année financière avec un excédent financier accumulé non affecté supérieur à 25 %? 26 organismes

Afin que l'équipe PSOC puisse apprécier la conformité de vos documents, assurez-vous que les 5 documents transmis soient une photo précise de votre réalité. Référez-vous à l'**aide-mémoire pour la reddition de comptes annuelle**, fourni par l'équipe PSOC à la fin de votre exercice financier, afin de vérifier la présence de toutes les actions et indicateurs requis. Consultez également les pages 15 à 18 du Cadre normatif du PSOC et l'annexe 3 du cadre régional PSOC.

BONS COUPS ET ANNIVERSAIRES

Bon coup :

Lors de sa tournée canadienne en octobre dernier, la Cour Suprême du Canada s'est arrêtée à Sherbrooke et a sélectionné, entre autres, Pro-Def Estrie pour faire partie des organisations rencontrées. Bravo à Mme Panneton, directrice, et son équipe pour cette participation!

40 ans cette année! Bon anniversaire!

Société Alzheimer de l'Estrie

Équijustice Estrie (Le Pont)

Maison des jeunes L'Initiative (MDJ de Valcourt)



Le site Internet du ROC de l'Estrie comporte de nombreux outils sur l'ACA et sur le PSOC. Des outils sont disponibles pour les directions, les membres du conseil d'administration et l'équipe de travail. Jetez-y un coup d'œil!

Pour des outils sur l'ACA :

<https://www.rocestrie.org/fr/aca.htm>

Pour des outils sur le PSOC :

<https://www.rocestrie.org/fr/psoc.htm>

D'autres régions ont également conçu des outils, comme la grille d'autoanalyse de l'atteinte des 8 critères de l'ACA du Bas-Saint-Laurent, inspirée de l'outil élaboré par la Table régionale des regroupements des organismes communautaires du Saguenay-Lac-Saint-Jean:

<https://trocbstl.org/laboratoire-aca/?nouveau=1>

ATTENTION! ATTENTION!



Dépenses non admissibles – activités hors du territoire

La subvention à la mission globale doit servir à couvrir les frais liés aux activités courantes de l'organisme (frais de locaux et entretien, salaires et avantages sociaux, assurances, etc.; voir *Cadre normatif du PSOC*, page 13). Les voyages ou autres activités non liées à la réalisation de la mission hors du territoire défini lors de l'admission au PSOC ne sont pas des dépenses pouvant être défrayées par la subvention à la mission globale. Si le conseil d'administration approuve une activité en-dehors du territoire de desserte, elle doit être défrayée par un autre fonds qu'une subvention gouvernementale.

Revisiter l'enracinement dans la communauté

Êtes-vous ouvert et actif dans votre communauté? Comment cherchez-vous à être partie prenante de son développement et de l'amélioration de son tissu social? Auprès de quels organismes communautaires et autres instances entretenez-vous des liens? Que fait la communauté pour soutenir votre organisme? Qui fait partie de votre conseil d'administration?

La *Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux* précise à l'article 111 « Dans la présente loi, on entend par « organisme communautaire » une personne morale constituée en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives dont les affaires sont administrées par **un conseil d'administration composé majoritairement d'utilisateurs des services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert** et dont les activités sont liées au domaine de la santé et des services sociaux. »

Dans le rapport d'activités, lorsqu'il y a peu ou pas de manifestations d'enracinement dans la communauté, il peut être difficile de conclure que l'organisme est « communautaire », donc qu'il rejoint le critère.

Pour du soutien avec ce critère de l'action communautaire autonome, vous pouvez consulter les outils du ROC de l'Estrie : <https://www.rocestrerie.org/fr/aca.htm> ainsi que les cartes ACA publiées sur la page Facebook du ROC de l'Estrie : <https://www.facebook.com/rocestrerie>.



Le *Cadre de relation et de reconnaissance de l'action communautaire* (cadre régional PSOC) n'exclue pas la présence d'un **volet mineur** d'économie sociale comme source de financement. Voici comment le critère d'exclusion est précisé (page 11) :

« les activités principales de l'organisme sont de l'ordre de l'économie sociale. Un organisme communautaire autonome n'est pas une entreprise qui recherche le profit, mais doit assurer sa viabilité pour continuer de réaliser sa mission auprès de ses membres. Un volet d'économie sociale peut permettre de diversifier ses sources de financement. Pour ce faire, les activités d'économie sociale se doivent de demeurer un volet qui ne déteint pas sur la mission de l'organisme et doit avoir l'adhésion des membres »

RAPPEL – MODIFICATION DES COORDONNÉES

Si les administrateurs ou d'autres données administratives changent lors d'une AGA ou au cours de l'année, vous devez faire parvenir les nouvelles coordonnées à l'équipe PSOC, ceci afin d'éviter les erreurs administratives entraînant parfois des enjeux de versements. Cette obligation est inscrite dans la *Convention de soutien financier* (entente conclue entre votre organisme et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS).

POUR NOUS JOINDRE

psoc.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

